



1106983401

DATE DEPOT : 2011-07-22

NUMERO DE DEPOT : 2011R070218

N° GESTION : 1995B04306

N° SIREN : 400333704

DENOMINATION : AG CONSEIL - ALAIN GUEZ CONSEIL

ADRESSE : 98 boulevard Malesherbes 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2008/03/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

SOCIETE AG CONSEIL

SARL au Capital de 7 622 €
Siège social : 194 Bis rue de Rivoli 75001 PARIS

RCS PARIS B 400 333 704

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 MARS 2008

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
M

22 JUIL 2011

N DE DEPOT

L'An Deux Mille Huit et le 15 Mars, à Dix huit Heures.

Les Associés de la société à responsabilité limitée AG CONSEIL au capital de 7 622 €, divisé en 500 parts de 15.24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la Société sur convocation de la Gérance.

Sont présents

- Monsieur Alain GUEZ

Titulaire de.....499 Parts

- Monsieur Dominique ACQUIER

Titulaire de.....1 Part

Total

500 Parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GUEZ, Gérant de la société AG CONSEIL.

Le Président constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Statuts de la société

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la société

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de transférer le siège de la société au 98 Bd Malesherbes 75017 Paris.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

Le Gérant



L' Associé